

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 065-216503136-20240402-2024_DE_018-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MOMÈRES – SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Date de la convocation : 27 mars 2024
Secrétaire de séance : M. MOULIÉ Baptiste

Présents : Mmes BERENGUEL, CHAVANON, MEDAILLON ; Mrs ROMAN, CAZENAVE, BONNET, MONIN, MOULIÉ, REYNAUD, SARRABERE, SEMMARTIN, SUBERBIE, TRIGUEROS.
Représentés : Mr GIRARDEAU par Mme BERENGUEL, Mr PELTIER par Mr CAZENAVE.

L'an deux mil vingt quatre et le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de Momères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZENAVE Eugène, 4^{ème} adjoint.

ÉLECTION DU MAIRE

En application de l'article L.2122-17 du CGCT, la séance a été ouverte sous la présidence de M. CAZENAVE Eugène, 4^{ème} Adjoint, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident de procéder au vote et chargent Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

M. ROMAN Christophe, unique candidat, a obtenu quatorze suffrages sur quinze suffrages exprimés.

M. ROMAN Christophe, Charles, François, Raymond né le 26 octobre 1973 à TARBES (Hautes-Pyrénées) a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe ROMAN

